

J'ÉLÈVE LA
PROFESSION

Montréal, le 12 mars 2021

PAR COURRIEL

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4
ministre@finances.gouv.qc.ca

Objet : Demandes pré budgétaires de la FIPEQ-CSQ pour un réseau de la petite enfance au cœur du développement économique du Québec

Monsieur le ministre,

En raison de compressions à répétition depuis 2014, le réseau de la petite enfance continue à manger son pain noir. Pourtant, c'est un réseau que vous considérez comme un service essentiel en cette période de crise. Malheureusement, les intervenantes en petite enfance semblent être les grandes oubliées des mesures budgétaires des dernières années, ou encore celles proposées pour la relance économique du Québec. À titre d'exemple, en 2020, afin de faire front au manque de préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé, le gouvernement du Québec a considérablement augmenté leur salaire horaire, en plus de leur offrir plusieurs primes. Alors que dans le cas des intervenantes en services éducatifs à la petite enfance, malgré la pénurie de main-d'œuvre qui affecte également leur secteur d'activité, le salaire des intervenantes est demeuré inchangé. Les éducatrices qualifiées en CPE reçoivent 18,98 \$ l'heure au premier échelon et les responsables d'un service éducatif en milieu familial (RSE) sont toujours en représentations pour obtenir une rémunération qui reconnaît le travail dévoué qu'elles font.

Tous les experts sont unanimes : la pandémie a exacerbé les multiples problématiques sur le plan social. Plusieurs québécois ont perdu leur emploi, mais ce sont les



J'ÉLÈVE LA PROFESSION

québécoises qu'on identifie comme les grandes perdantes du contexte actuel, puisque ce sont leurs secteurs d'activité et leurs carrières qui ont été les plus affectés. Selon le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CFIAT), parmi les 210 000 chômeurs pandémiques, plus de 55 % sont des femmes, majoritairement non syndiquées, et 32 000 autres ont quitté volontairement leur travail pour des questions de conciliation travail-famille. Leur retour à la maison est non seulement un recul pour les droits des femmes, mais aussi un important fardeau économique pour le Québec. Afin de permettre que ces femmes puissent regagner le marché du travail, participer à la relance économique ainsi qu'à contribuer au développement du plein potentiel des enfants qui formeront les générations futures, il faut miser dans l'ajout de places en services éducatifs à la petite enfance, ce qui passe indéniablement par l'ajout d'intervenantes.

Monsieur le ministre, nous aurions souhaité que le ministère de la Famille nous invite à une consultation prébudgétaire comme le veut la pratique dans le réseau scolaire. En l'absence de cette mesure et en espérant qu'elle sera mise en place incessamment, nous vous envoyons les demandes que la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) aimerait apporter à votre attention en prévision du budget 2021-2022 :

1. D'entrée de jeu, il faut investir rapidement et massivement pour assurer le maintien des intervenantes à la petite enfance dans le réseau régi et subventionné, tout en multipliant les efforts de recrutement tant en CPE qu'en milieu familial régi et subventionné. La mise en place d'incitatifs financiers tels que des primes d'embauche pour renforcer l'accès à la profession des nouvelles intervenantes et pour encourager celles ayant quitté le réseau à y revenir. Nous pensons également à l'octroi de primes de fidélité pour encourager les intervenantes à demeurer au service du réseau des services éducatifs à la petite enfance. Bien que l'offre de prime semble engendrer des dépenses supplémentaires, il assure un retour sur l'investissement des fonds publics en ce que les études collégiales en petite enfance de ces femmes profiteront à l'ensemble de la population.

La FIPEQ-CSQ propose aussi, dans l'optique de créer rapidement des places régies et subventionnées, que le ministère de la Famille verse une prime de



J'ÉLÈVE LA PROFESSION

démarrage aux RSE pour les aider à assumer une partie des coûts qu'entraîne l'ouverture d'un service éducatif. En fait, l'unique façon de créer rapidement et à plus faible coût des places en services éducatifs régis et subventionnés est par l'ouverture de milieux familiaux régis et subventionnés. Il y a donc nécessité de mettre les bouchées doubles pour développer ce réseau ayant subi une perte de plus de 26 000 places subventionnées depuis mars 2014, due au manque d'intervenantes.

2. Afin de reconnaître la disponibilité des services éducatifs à la petite enfance comme faisant partie des services essentiels de première ligne, accessibles depuis le début de la pandémie, la FIPEQ-CSQ demande que le gouvernement accorde une prime COVID-19 à toutes les intervenantes en services éducatifs régis et subventionnés, ainsi que des congés supplémentaires rémunérés. Il est important de souligner les facteurs de risque et les conditions exceptionnelles dans lesquels ces anges-gardiennes sont placées, restant toujours en première ligne d'intervention, travaillant sans relâche depuis le début de la crise sanitaire et mettant en péril leur santé et, par la bande, celle de leur famille. À ce titre, nous vous rappelons que plusieurs études démontrent les contrecoups de la crise sanitaire sur le niveau de détresse psychologique, d'anxiété et de bien-être au travail des intervenantes en petite enfance.

Par ailleurs, une allocation équivalente à celle des CPE devrait être versée aux responsables en milieu familial régi et subventionné pour la désinfection, le nettoyage des jouets, des locaux et des surfaces.

3. Les règles budgétaires des CPE prévoient une allocation pour une installation recevant des enfants issus de milieux défavorisés. Celle-ci est absolument nécessaire afin de financer les coûts supplémentaires devant être assumés afin d'offrir des services répondant aux besoins particuliers de ces enfants, mais la méthode d'allocation cause d'importants problèmes. Les critères pour déterminer qu'un enfant est issu d'un milieu défavorisé sont trop restrictifs, car ils excluent les enfants dont les parents ont un travail, bien qu'ils n'en tirent pas un revenu viable. Si les parents ne peuvent profiter de l'aide prévue pour les milieux défavorisés, soit



J'ÉLÈVE LA PROFESSION

l'exemption de la contribution de 8,50 \$, ces derniers risquent de faire le choix de garder leurs enfants à la maison et, conséquemment, de ne pas travailler pour répondre à leurs obligations parentales avec toutes les conséquences personnelles et sociales qui s'en suivent. Il faut absolument modifier les critères d'exemption de la contribution de base pour l'étendre aux parents ne bénéficiant pas d'un revenu viable. Une augmentation de l'allocation pour les enfants issus de milieux défavorisés permettrait à plusieurs enfants vulnérables de fréquenter un service éducatif de qualité et leur donnerait une chance égale de réussir, en plus de permettre à leurs parents de retourner sur le marché du travail.

Il serait également important de permettre aux milieux familiaux de profiter de cette allocation, car il est faux de penser que les besoins des enfants issus de ces milieux sont moindres en milieu familial. Le réseau de la petite enfance étant le premier maillon du réseau de l'éducation, la réussite des enfants en dépend.

4. Dans l'objectif de permettre aux intervenantes en petite enfance de répondre pleinement aux besoins des enfants ayant des besoins particuliers (EBP), la FIPEQ-CSQ demande que le ministère de la Famille augmente l'allocation pour ces enfants et la subvention pour la mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en fonction de leurs besoins spécifiques. De cette manière, ils pourront se développer à leur plein potentiel. Nous souhaitons voir une augmentation du nombre d'enfants pouvant avoir accès à la subvention pour enfant ayant des besoins particuliers, visant une égalité des chances à tous les enfants du Québec. Un programme de subventions avec encadrement devrait également être mis en place pour permettre aux services éducatifs à la petite enfance d'obtenir une allocation pour les enfants en attente d'un diagnostic, et le remboursement, sur preuve de paiement, des dépenses engagées pour répondre à leurs besoins.

De plus, les RSE accueillant un enfant ayant une dérogation pour rester dans notre milieu devraient recevoir pour cet enfant une allocation égale à celle reçue pour l'EBP de 59 mois ou moins, comme c'est le cas pour les CPE. En effet, il est incompréhensible pour la FIPEQ-CSQ que les enfants ayant des besoins



J'ÉLÈVE LA PROFESSION

particuliers fréquentant un milieu familial régi et subventionné au lieu d'un CPE soient pénalisés, voire discriminés, financièrement.

5. La FIPEQ-CSQ recommande au ministère de la Famille de revisiter la plateforme du guichet unique La Place 0-5 ou d'élaborer une nouvelle solution technologique qui pourra répondre efficacement aux besoins des parents, ainsi qu'à ceux des services éducatifs à la petite enfance. Le guichet unique existant ne permet pas une gestion efficace de l'accès aux services éducatifs, ce qui a par ailleurs été dénoncé par le Vérificateur général du Québec, entre autres, puisque les RSE ne peuvent avoir accès à la liste des parents à la recherche d'une place de qualité. C'est pourquoi nous demandons au ministère de la Famille d'investir les sommes nécessaires pour mettre en place un outil plus efficace, permettant aux RSE d'avoir accès à cette liste pour qu'elles puissent facilement combler leurs places vacantes. Il serait important aussi que cet outil soit rendu accessible et facile à utiliser pour les parents issus des milieux défavorisés.
6. Enfin, le ministère de la Famille devrait élaborer des programmes incitatifs et investir des sommes importantes afin de rehausser le niveau d'inscription et de diplomation à la formation en petite enfance. Cela dit, pour ce faire, il doit d'abord et avant tout bonifier les conditions de travail des intervenantes, particulièrement en ce qui a trait à leur rémunération. Il n'est point normal que les salaires auxquels donnent accès à peu près toutes les formations collégiales techniques les plus populaires soient plus élevés que ceux reliés aux formations en petite enfance.

Par ailleurs, pour augmenter l'attrait pour la formation collégiale en petite enfance, le ministère de la Famille devrait investir les montants nécessaires pour valoriser et faire la promotion des professions disponibles en petite enfance (éducatrice qualifiée, RSE, assistante, remplaçante, éducatrice spécialisée, responsable en alimentation, préposée, etc.) ainsi que de leurs avantages.

Aussi, puisque plusieurs, pour des raisons notamment financières, ne peuvent faire le choix de retourner sur les bancs d'école à temps plein, le ministère de la Famille, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, devrait mettre en



J'ÉLÈVE LA PROFESSION

place un programme spécial permettant à l'étudiante de compléter rapidement sa formation tout en travaillant à temps partiel dans un service éducatif. De cette manière, les étudiantes pourront rapidement intégrer le marché du travail, acquérir de l'expérience et ainsi, atteindre l'indépendance financière.

Nous en profitons pour réitérer notre main tendue et rappeler qu'il est indispensable que le gouvernement maintienne la cadence et donne un mandat fort au Conseil du trésor pour la négociation de la convention collective en CPE, ainsi que pour les travaux en cours du comité de rémunération des RSE. La FIPEQ-CSQ est persuadée qu'une augmentation des salaires et des subventions et une amélioration des conditions d'exercice pourront pallier la surcharge de travail importante des intervenantes. Le gouvernement doit reprendre le retard accumulé durant les dernières années et impérativement ajuster les allocations en respect du coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, surtout depuis le début de la pandémie. Un réinvestissement important dans le réseau de la petite enfance pourra aussi régler les problèmes d'attraction et de rétention de personnel, et puisque les salaires de notre réseau sont parmi les plus bas sur le marché du travail, il est difficile, voire impossible, d'attirer des intervenantes, d'où le manque de places en services éducatifs pour nos tout-petits.

Le temps est venu de valoriser la profession d'intervenante en petite enfance pour permettre une meilleure attraction de la main-d'œuvre. Nous réitérons notre offre de rencontrer régulièrement le ministre de la Famille et de lui présenter un avis contenant des recommandations plus précises sur les règles budgétaires pour le réseau de la petite enfance. L'amélioration des conditions de travail et l'ajout de personnel dans le réseau des services éducatifs à la petite enfance seront garants de la création des milliers de places promises. Ceci aura comme conséquence de stimuler le retour de milliers de Québécoises sur le marché du travail, ce qui à son tour sera un stimulus direct pour l'économie du Québec.

Au nom de notre organisation, nous vous remercions, Monsieur Girard, de l'attention portée à nos demandes en prévision du dépôt de votre budget le 25 mars 2021.

—
J'ÉLÈVE LA
PROFESSION
—



Valérie Grenon
Présidente de la FIPEQ-CSQ

c. c. M. Mathieu Lacombe, ministre de la Famille
c. c. Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor